



BULLETIN DE PARTICIPATION

Prière de compléter en caractères d'imprimerie.

A renvoyer à **CCQN – Etienne Dethier**, Rue de la briqueterie, 9 – 5340 Gesves – Belgique

☎ +32 (0)478.56.57.15

✉ ccqn@fetesdewallonie.be

15-16 et 17 septembre 2017

MERCI DE NE PAS ENVOYER DE COURRIER PAR RECOMMANDÉ POSTAL

1. Coordonnées de l'exposant

Société ou association ou Commune de :

Mlle Mme M. Prénom : Nom :

Adresse (rue, numéro) :

Code postal : Localité : Pays :

Tel.: GSM:

E-Mail: Site web:

N° TVA :

Liste complète des produits mis en vente :

Produits mis en dégustation gratuite le samedi de 12H00 à 14H00 Pour les exposants dans le Jardin :

2. Conditions de participation

2.1. Chalet de base

Les chalets sont de dimension 3 m. x 2 m.

Prix de participation : **750,00 € HTVA 1.000€ HTVA (Rue de Fer)**

Le prix de participation comprend :

- la location d'une maisonnette (*vide*), ou d'un emplacement du 15 au 17 Septembre 2016 ;
- l'assurance incendie relative au chalet (mais non aux marchandises et produits exposés)

2.2. Aménagements supplémentaires (pour les Chalets)

Pour tout exposant qui le désire, nous pouvons équiper le chalet de 2 étagères de 30 cm de large fixées au panneau du fond, ainsi que d'un spot halogène de 300 watts. : **50,00 € HTVA**

2.3. Location d'extincteur : 25 € HTVA

2.4. Consommation électrique :

Puissance souhaitée en WATTS. : **10 € HTVA/KW**

2.5. Visite d'un organisme de sécurité : coût : 25 €HTVA

2.6. Comptoir Vitrine mis à disposition par l'ACW : 100 €HTVA

2.7. Armoire pour bonbonne de gaz : 50 €HTVA

3. Réservation

La société susmentionnée réserve aux conditions définies

Ci-avant, après avoir pris connaissance de toutes les modalités pratiques figurant au verso :

- ... x emplacement Jardins 750€ HTVA €
- ... x emplacement Rue de Fer 1.000€ HTVA €
- ... x locations d'extincteurs à 25 € €
- ... x KW de puissance électrique à 10 € €
- Autres frais complémentaires :
(Comptoir frigo, armoire pour bonbonne, ...) €
- ... X aménagements supplémentaires à 50 € €
- ... X visite(s) de contrôle à 25 € €
- 1 x Réduc Province Namur (150 euro) (-) €
Pour les Producteurs établis dans la Provence
- 1 x Réduction de l'APAQ W (Formulaire à compléter) €
Pour les producteurs présentant des produits issus de l'Agriculture Wallonne
- Total (HTVA 21%) €
- Total TVA comprise €
- ... X cautions Chalets 250€ (restituées en fin) €



CCQN asbl
Rue de la Briqueterie 9
5340 Gesves

☎ +32 (0)478.56.57.15
✉ ccqn@fetesdewallonie.be

Date	Signature

Modalités pratiques



Le Village se déroulera du 15 au 17 septembre 2017.

Le coût de participation est fixé à **750 € HTVA** (1.000 Rue de Fer) pour une maisonnette de 3X2 mètres

Les producteurs Wallons bénéficient d'une aide de l'APAQ-W d'un montant à déduire du paiement (sur base d'acceptation du dossier par l'APAQ-W) sur base d'acceptation de leur dossier par l'APAQW (formulaire à remplir)

Une carte BELGE de commerçant ambulant (ou désormais : carte d'autorisation patronale ou de préposé A), est obligatoire pour les participants.

Les renseignements concernant cette carte peuvent être obtenus auprès de votre guichet d'entreprise (UCM, HDP, Partena...)

Le participant s'engage

1. A respecter les injonctions qui lui seront données par l'organisateur ou la personne désignée par l'organisateur pour surveiller la stricte application du règlement du Village Wallon.
2. Présenter uniquement des produits issus de l'Agriculture Wallonne et Bruxelloise à l'exception de tout autre produit. (Excepté des produits provenant de France, invité d'Honneur 2013)
3. Respecter strictement l'horaire minimal d'ouverture du Village Wallon :
 - Vendredi 15 septembre : de 16h00 à 23h00.**
 - Samedi 16 septembre : de 11H00 à 23H00**

En raison de l'allocution du Bourgmestre de Namur, les Chalets **doivent impérativement être ouverts à 11H00. Mais toute vente est strictement interdite.**

 - A l'issue de l'Allocution, (+/- 12H00) une dégustation gratuite doit être prévue jusque 14H00
 - Ouverture à la vente à l'issue de l'intervention du Bourgmestre (+/- 12H00)
 - Dimanche 17 septembre : de 10H30 -20H00**

Ces horaires concernent les exposants situés dans le Jardin, pour ceux Rue de Fer le règlement Général de Police est d'application)
4. Respecter les modalités particulières concernant l'installation d'équipements extérieurs (parasols, tables,). Plus de précisions à ce sujet seront données dans le règlement de participation.
5. Respecter les directives concernant les mesures préventives contre l'incendie (extincteur, décorations ignifuges, installations électriques, utilisation du gaz, ...). Plus de précisions dans le règlement de participation.
6. Pratiquer le tri des déchets tel qu'explicité dans le dossier de participation.
7. Ne pas mettre à la vente des produits non sollicités (non repris sur le dossier de candidature) ou interdits par le législateur et/ou l'organisateur, sous peine d'exclusion du Village Wallon
8. **Ne pas installer d'appareil de diffusion sonore ni à l'extérieur ni à l'intérieur du chalet.**
9. Ne pas installer à l'extérieur de son chalet d'équipements destinés à la vente ou à la promotion des ventes (présentoirs, comptoirs, supports publicitaires, ...). L'installation de terrasse et/ou mange-debout doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des organisateurs. **Dans ce cadre, les chevalets autoportants placés dans les allées sont strictement interdits ainsi que toutes formes de publicités (affiches, panneaux, ...) que ce soit sur le Chalet ou de manière autoportante.**
10. **De joindre la liste des produits mis gratuitement en dégustation le samedi de 12H00 à 14H00.** Sur base de 1.500 personnes présentes.
Les organisateurs interviendront à hauteur de **150 euro** par chalet après acceptation de la liste.
Les dégustations se répartiront auprès des 25 exposants, une partie sera servie sur plateau.

Une caution de 250,00 € sera exigée avant la manifestation pour garantir le respect du règlement, le respect des horaires ainsi que la restitution du chalet en bon état. Des retraits sur caution (pour préjudice porté à la manifestation, à ses organisateurs et aux autres participants) pourront être prélevés de plein droit par l'organisateur.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance non imputable à l'organisateur, ayant pour conséquence de réduire la surface totale du Village ou de remettre en cause son bon déroulement, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sans frais et sans préavis toute participation déjà confirmée. Tous les montants engagés et payés seraient alors remboursés au participant déchu.

Seuls les exposants en ordre de paiement pourront participer au Village Wallon. L'inscription sera enregistrée dès réception du paiement de la location du Chalet. Le solde doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant l'événement ; Les prix sont sujets à modification sans préavis.

Le paiement est à faire sur le compte **BE 37 0688 9512 5828** du CCQN, Rue de la Briqueterie, 9 à 5340 GESVES

Une facture acquittée vous sera adressée dès réception.